

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 21 mars 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	15 Mars 2022	15 Mars 2022
23	16	16 + 2		

Délibération n° 2022MT03-0021 : Motion – Avis sur le projet de Parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron.

L'an deux mille vingt-deux, **le lundi 21 mars** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière » le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison du village de la commune déléguée de Péré, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : Rémi GROLAUD, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE.

Membres absents représentés : Micheline SIMONNEAU (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Denis DUBOURGNOUX (donne pouvoir à Jean-Pierre PARONNEAU).

Secrétaire de séance : Jean-Yves BOUCARD

Considérant le projet initial d'installation d'un parc éolien offshore au large de l'île d'Oléron qui concernait, en 2015, une soixantaine de mâts de 100 à 120 mètres répartis sur 100 km² ;

Considérant les caractéristiques du projet en 2021, telles que publiées par la commission nationale pour le débat public (CNDP), à savoir : « Un parc éolien posé en mer au large de l'île d'Oléron de 500 MW à 1 GW avec une installation de 50 à 80 éoliennes d'une hauteur de 260 mètres. Le projet comporte également les raccordements électriques à terre ainsi qu'une extension de 1 GW (portant la puissance installée du parc jusqu'à 2 GW maximum) » ;

Considérant la saisine de la CNDP par le gouvernement préalablement au lancement de la procédure de mise en concurrence relative au parc éolien implanté au large de l'île d'Oléron d'une puissance de 500 à 1000 MW à attribuer en 2022 pour une construction en 2035 ;

Considérant que le débat public initial porte sur la localisation d'une zone préférentielle pour le parc éolien au sein d'une zone marine passant de 120 km² à 732 km² ;

Considérant l'impact économique sur le port de La Cotinière et la pêche artisanale ;

Considérant l'impact touristique et la remise en cause de l'économie insulaire ;

Considérant le patrimoine de l'île d'Oléron, non industrialisé et à vocation nécessairement maritime ;

Considérant l'avis de la commission supérieure des sites, perspectives, paysages (CSSPP) relatif à l'impact paysager et la destruction d'un paysage ;

Considérant la pollution visuelle et lumineuse de ce projet ;

Considérant le manque d'études d'impact sur la courantologie, diffraction de la houle, dépôts sableux et sédimentaires face à l'érosion de l'île d'Oléron ;

Considérant que la zone de projet est incluse dans deux sites Natura2000 au titre des directives oiseaux (ZPS) et habitats (SIC et ZSC) et également dans le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais ;

Considérant l'absence d'études d'impact préalable au projet en contradiction des obligations réglementaires imposées aux communes ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir débattu, le conseil municipal avec 5 voix contre (MM Kamp, Albert et Garcia et Mmes Yvon et Paronnaud), 3 abstentions (MM Santolini et Proquin et Mme Bonnifait) et 10 pour :

- **Emet** un avis favorable pour la construction d'un parc éolien en mer.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20220321 – 2022MT03-021 _____ -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>25</u> / 03 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Les signatures sont au registre.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 25 mars 2022.
Le Maire,



Walter GARCIA.